



## La vision pour le Canton de Neuchâtel

À l'horizon 2050, le canton atteint le zéro émission nette et maintient une bonne qualité de vie sur l'ensemble de son territoire malgré les changements climatiques.

### 2 VOLETS

RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### 5 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- |  |  |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le secteur de l'énergie :<br/>-40% (2025) → -60% (2035) → -90% (2050)</li> <li>2. Compenser les émissions territoriales restantes via des projets de protection climatique.</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Renforcer la protection de la population face aux impacts des changements climatiques</li> <li>4. Prendre en compte les changements climatiques dans le développement territorial et économique du canton</li> <li>5. Soutenir la résilience des écosystèmes afin de préserver l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts du canton.</li> </ol> |
|--|--|

### 14 DOMAINES D'INTERVENTION

Énergie et bâtiments  
Transports  
Alimentation et agriculture  
Gestion des déchets  
Puits de carbone

Fortes chaleurs  
Sécheresse  
Crues  
Mouvements de terrain  
Limite des chutes de neige  
Qualité de l'eau, des sols et de l'air  
Paysages, milieux naturels et diversité des espèces  
Organismes nuisibles, maladies et espèces exotiques

Information, éducation et sensibilisation

### 20 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- |  |  |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diminuer la consommation globale d'énergies par l'efficacité énergétique</li> <li>2. Augmenter la production d'énergies renouvelables indigènes</li> <li>3. Optimiser la coordination entre urbanisme et transports</li> <li>4. Accompagner le déploiement de la mobilité à zéro émissions</li> <li>5. Favoriser le report modal vers les transports publics et la mobilité douce</li> <li>6. Réduire les émissions dues à production agricole neuchâteloise</li> <li>7. Renforcer le réflexe local et de saison auprès de la population neuchâteloise</li> <li>8. Limiter la production des déchets</li> <li>9. Réduire les émissions de la gestion des déchets</li> <li>10. Maintenir et régénérer les puits de carbone naturels neuchâtelois</li> <li>11. Exploiter le potentiel offert par les technologies d'émissions négatives.</li> <li>12. Soutenir la compensation volontaire dans des projets de protection climatique</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>13. Réduire les effets des vagues de chaleur sur la santé</li> <li>14. Protéger la population des nouveaux risques infectieux.</li> <li>15. Maintenir une bonne gestion des eaux</li> <li>16. Prévenir les crues et les dangers naturels</li> <li>17. Soutenir l'adaptation du tissu économique</li> <li>18. Veiller à la résilience et à la multifonctionnalité des forêts</li> <li>19. Préserver les paysages et la biodiversité</li> </ol> |
|--|--|

20. Accompagner le changement

PLUS DE 80 MESURES VALIDÉES ET EN DÉPLOIEMENT

## 50 NOUVELLES MESURES

- R1. Augmenter le taux d'assainissement du parc neuchâtelois de bâtiments  
R2. Poursuivre le soutien à la recherche et innovation dans le domaine de l'isolation et du solaire en lien au patrimoine bâti  
R3. Intégrer la planification énergétique dans les Plans d'aménagement locaux  
R4. Élaborer et mettre en œuvre le Programme d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération  
R5. Réviser les dispositions relatives au stationnement privé des véhicules  
R6. Développer la mobilité électrique dans les transports publics urbains  
R7. Promouvoir l'hydrogène d'origine renouvelable pour le transport routier de marchandises  
R8. Promouvoir les transports publics auprès des jeunes adultes  
R9. Promouvoir une tarification TP favorable au transfert modal  
R10. Poursuivre le soutien au développement de la mobilité cyclable  
R11. Soutenir la pose de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles  
R12. Valoriser le potentiel cantonal de production de biogaz à partir de déchets agricoles  
R13. Soutenir la couverture des fosses à purin  
R14. Pérenniser les capacités régionales de transformation du lait  
R15. Élaborer un projet en faveur des circuits-courts dans la restauration collective  
R16. Évaluer le potentiel de reconversion de surfaces de grandes cultures fourragères vers des cultures dédiées à l'alimentation humaine  
R17. Informer, inciter et sensibiliser à une alimentation durable  
R18. Informer et sensibiliser à la réduction et à la gestion des déchets  
R19. Adapter la gestion des matériaux minéraux  
R20. Augmenter le taux de valorisation matière des déchets  
R21. Maintenir le potentiel de valorisation thermique en lien avec l'incinération des déchets  
R22. Revitaliser les marais d'importance nationale du canton  
R23. Encourager les maîtres d'ouvrage à construire en bois  
R24. Étudier le potentiel pour un projet-pilote d'émissions négatives sur le canton  
R25. Orienter les investissements publics vers plus de durabilité  
R26. Évaluer, organiser, informer et sensibiliser sur les enjeux de la compensation volontaire
- A1. Localiser et lutter contre les îlots de chaleur  
A2. Formaliser et diffuser un Plan canicule  
A3. Adapter le vignoble et les cépages cultivés et lutter contre les organismes émergents nuisibles à la viticulture  
A4. Mettre en place une gestion quantitative des eaux prélevées  
A5. Mettre en place la gestion intégrée des eaux par bassin versant  
A6. Adapter la mise sous protection et la surveillance des eaux souterraines  
A7. Promouvoir et former à la préservation des sols  
A8. Augmenter les capacités d'adduction en eau dans les zones rurales  
A9. Adapter la sylviculture pour limiter les risques d'incendie sur les stations sensibles  
A10. Adapter les traitements des eaux potables en fonction des nouveaux défis posés par les changements climatiques  
A11. Compléter et adapter la cartographie des dangers naturels et développer une gestion basée sur les risques  
A12. Créer/adapter les bases de données liées aux dangers naturels  
A13. Préciser la mise en œuvre des zones de danger dans l'aménagement du territoire et sur les projets constructifs  
A14. Protéger les biens immobiliers et les infrastructures contre le risque de subsidence  
A15. Adapter la sylviculture pour garantir la multifonctionnalité des milieux forestiers  
A16. Adapter la carte des forêts à fonction protectrice  
A17. Favoriser le développement d'offres touristiques de quatre saisons  
A18. Promouvoir la récupération et le stockage d'eaux pluviales  
A19. Développer le tourisme responsable  
A20. Revitaliser et créer un réseau de biotopes humides

T1. Créer une fonction transversale de "délégué(e) développement durable et climat"

T2. Modifier les comportements en lien aux enjeux climatiques

T3. Intégrer les thématiques du développement durable et du climat dans la formation continue de l'État

T4. Monitorer le plan climat

## SUIVI ET CONTRÔLE DES RÉSULTATS